

Courrier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [4]

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

GHETTO OU PAS GHETTO ?

J'ai pris connaissance de vos affirmations dans le journal « Femmes Suisses » de février 1985 au sujet des pages « Femmes » dans les quotidiens, et de vos conclusions selon lesquelles : ... « Les femmes, c'est un créneau comme les autres. A chacun sa formule pour l'exploiter. Ghetto ou pas ghetto, c'est le cadet des soucis des éditeurs. L'essentiel, c'est de vendre. Peu importe si c'est en faisant du « Jours de France », du Betty Bossy ou de l'information digne de ce nom ».

Ce jugement définitif me laisse perplexe et... me désole.

Marcel A. Pasche, Directeur-rédacteur en chef 24 Heures, Le Matin, Agence d'informations et de reportages, Le Sillon romand, Radio L, Lausanne.

A propos du même article, Mme Isabelle Opan-Dupasquier de Cortaillod nous envoie un texte paru dans « Soins infirmiers » 12/83, où est racontée la lutte menée par les infirmières d'un pays étranger non identifiable afin que les nouvelles concernant leur profession ne soient pas publiées dans la « page femme » des quotidiens, mais avec les informations générales. L'aboutissement de leur revendication a été finalement la suppression de la page femme dans les quotidiens nationaux ! — (réd.)

UNE PAGE « MONSIEUR », SVP !

C'est avec beaucoup de circonspection que je me propose de vous faire une suggestion. Il ne vous est sans doute pas indifférent que votre mensuel soit également lu par des hommes mêmes si en priorité vous vous adressez aux femmes.

N'y aurait-il pas place dans « Femmes Suisses » pour une « page de Monsieur » dans laquelle vous pourriez traiter tous les problèmes de l'homme en cet âge féministe (professions, recettes simples, comment coudre un bouton, soins au nouveau-né, etc.) ?

Je termine avec quelques vers de mirilton qui devraient rendre superflue toute autre plaidoirie pour une telle rubrique.

L'ACCROC

*Notre amie Sidonie est gaga d'un amant
Pour qui laver ses chaussettes est fort*

*[gratifiant]
Sans honte ni prévention il entre à la cuisine
Pour y conjuguer gélatine et protéine
Hélas ! Un peu trop de sel, le lait qui*

*[déborde]
Il n'en faut pas plus pour amener la
[discorde !]*

*S'il est encore là, c'est grâce à son [badinage]
Elle aurait voulu écharper le galopin
Pour cause d'outrage et dommage à linge [fin]
Justin confond marivaudage et ravaudage
Edmond Charbonnaz,
Avully*

Nous sommes, bien entendu, toutes prêtes à rendre ce service à nos compagnons en difficulté. Mais qu'en pensent les autres lecteurs de « Femmes Suisses » ? A vos plumes, chers amis ! — (réd.)

MERCI DE PARIS

A propos de l'article de Jacqueline Berenstein-Wavre « La guerre, un fait de culture » paru dans FS de janvier 1985. — (réd.)

Merci mille fois pour ce beau compte-rendu de notre colloque. La presse française — même les petits journaux féministes et pacifistes — ne nous a pas fait tant d'honneur...

Transmettez mes félicitations à toutes vos rédactrices pour l'ensemble du journal.

Odette Thibault, docteur ès sciences biologiques, maître de recherches honoraire au CNRS, journaliste et écrivain, Paris

MENAGE A TROIS

Dans le numéro de février de « Femmes Suisses », Madame Perle Bugnion-Secretan, désirant informer « objectivement » ses lectrices sur le droit matrimonial, dénonce certaines « contradictions » des opposants à ce nouveau droit. Il semble plutôt que l'auteur n'ait pas compris les arguments des opposants.

En effet, si les promoteurs du référendum demandent qu'on respecte l'unité du nom et le principe du domicile commun, c'est parce qu'ils tiennent à ce que le mariage reste une véritable communauté, pour laquelle deux époux égaux sont prêts à sacrifier quelques égoïsmes et ne devienne pas une simple juxtaposition d'individualismes.

Il est également reproché aux opposants de regretter la disparition du chef de famille. Ce n'est, en fait, le cas que d'une minorité d'entre eux. Mais ce qu'aucun d'eux n'admet, c'est la création d'une sorte de ménage à trois avec un juge auquel il faudrait faire appel pour un oui ou pour un non.

Madame Bugnion nous reproche, en outre, de postuler comme régime matrimonial ordinaire la communauté des acquêts, estimant qu'après dissolution de l'union conjugale, on arriverait finalement au même résultat. Nous estimons que pour le plus grand nombre des couples, l'application du régime de la parti-

cipation aux acquêts serait très compliquée, puisqu'il faudrait tenir une comptabilité très précise pour savoir, 40 ans plus tard, lequel des conjoints avait acheté telle armoire. Précisons que le régime proposé par le législateur n'existe actuellement à titre de régime ordinaire qu'en Allemagne et que l'Autriche l'a abandonné. **Adine Perret**, Lausanne

Une précision : l'article auquel notre correspondante fait allusion consistait, comme indiqué dans le chapeau, en un résumé d'un document de l'Alliance de sociétés féminines suisses. Ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que l'auteur de l'article n'en partage pas les conclusions. — (réd.)

UN COUP DE FIL, C'EST SI FACILE

Après avoir lu avec intérêt votre article sur les femmes oubliées dans le numéro de février de « Femmes Suisses », j'aimerais vous poser une question. Maintenant que chacun s'occupe de l'explosion des frais médicaux, comment se fait-il que l'on ne propose pas plus souvent de recourir davantage aux consultations téléphoniques ?

Le mois dernier, j'ai passé 2-3 jours extrêmement désagréables en raison d'un changement de régime trop brusque. J'ai appelé un médecin qui connaît bien mon cas, mais sa jeune assistante a refusé fermement de lui transmettre un bref message de ma part ou plutôt de le prier de me rappeler. Je désirais simplement savoir si le remède que j'avais commandé était bien indiqué et combien je devais en prendre chaque jour.

Il doit y avoir constamment un très grand nombre de cas analogues. Ne devrait-on donc pas engager des médecins — et surtout des médecins de famille — à mettre sur pied un système qui pourrait être avantageux de part et d'autre, aussi bien au point de vue des prix que de celui du temps gagné (Time is money) ?

Les mères de famille apprécieraient de recevoir rapidement des conseils, sans avoir à faire des trajets, parfois longs, avec un petit enfant malade, et ceci sans devoir abandonner à la maison les frères et sœurs. On imagine facilement les avantages que ledit système pourrait avoir aussi pour les personnes âgées, si nombreuses chez nous. Il va de soi que les consultations téléphoniques ne pourraient pas toujours remplacer les autres, mais cela est évident pour chacun.

Je n'aime pas enfoncer des portes ouvertes, mais puisque le No 8 n'est pas encore disponible pour le grand public, je ne sais pas s'il a déjà paru un système de communications téléphoniques à des tarifs raisonnables. J'ose espérer que vous voudrez bien le demander à Mme El. Biaudet.

Yolande van Muyden
Genève